

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.183 B

Adhésion à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI)

LE CIND DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_183B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.183 B**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES PUBLIQUES UTILISANT DES SYSTEMES D'INFORMATION (ACPUSI)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Une agglomération qui développe et prend soin de ses ressources au service des politiques communautaires et des citoyens

Ambition : Mobilisation des services communautaires

Enjeux : Piloter la masse salariale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 2 : santé et bien être

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous ODD

ODD 10 : Réduire les inégalités

L'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI) est une association créée en 1984 qui, au 1^{er} janvier 2024, regroupe plus de 240 collectivités territoriales ou établissements publics utilisateurs des logiciels CIVIL de la société Ciril GROUP.

Tous les adhérents bénéficient :

- de la force d'un « club utilisateur » indépendant,
- d'un partenariat constructif formalisé par une charte avec la société CIRIL pour des logiciels et des services de qualité,
- d'une remise de 5% sur l'ensemble des prestations CIRIL (hors contrats de maintenance) ainsi que sur le prix catalogue des modules complémentaires,
- d'une téléformation gratuite de 2 heures pour la 2^{ème} année de souscription au service assistance formation en ligne (AFEL),
- d'ateliers produits gratuits sur les logiciels CIRIL : CivilNet Finances, CivilNet RH,
- d'informations, d'échanges d'expériences et de conseils entre utilisateurs via une simple inscription sur le site internet : www.acpusi.org,
- de la participation gratuite à l'assemblée générale avec des rencontres et débats avec les intervenants de la société Ciril GROUP sur leurs différents produits.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la strate de la population de la commune ou type de structure précisé au règlement intérieur. Le tarif annuel pour la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, EPCI de plus de 50 000 habitants, est de 680 € pour l'année 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_183B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

Considérant, l'intérêt d'adhérer à cette association pour permettre d'échanger entre adhérents utilisateurs de mêmes outils sur les problématiques qu'ils souhaitent voir améliorer ou corriger dans le but de faire évoluer les systèmes d'informations des ressources humaines et financiers,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'association des collectivités publiques utilisant des systèmes d'information (ACPUSI) et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève, à titre indicatif, à 680 € pour 2024.

D'AUTORISER Monsieur de Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes y afférant.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_183B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024